



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

VILLE D'ECOMMOY

INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) du 06 février 1992 a imposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'à ses budgets annexes.

Le budget étant prévu au vote en début d'année 2022, anticipant sur la clôture de l'exercice en cours, les résultats ne peuvent être anticipés que sur des bases estimatives.

Le Budget Prévisionnel sera ainsi basé sur des projections de résultats.

I - CONTEXTE INTERNATIONAL

Perspectives de l'économie mondiale 2021-2022: retour vers "la croissance d'avant"

Ouverte en Chine, puis aux Etats-Unis et enfin en zone euro, la phase de vif rebond ou plutôt de rattrapage de l'activité perdue au cœur de la crise sanitaire, s'achève dans le même ordre. La plupart des économies devraient rejoindre, d'ici fin 2022, leurs rythmes tendanciels de croissance pré-Covid. La perte de PIB qui restera alors par rapport aux niveaux attendus avant crise contraindra au moins à court terme les forces inflationnistes, les capacités de production ayant été préservées durant la récession au prix d'une hausse de l'endettement public et privé.

Un pic de croissance a été dépassé, d'abord en Chine, puis aux Etats-Unis, en zone euro, ou est en passe de l'être dans la plupart des économies. La phase de vif rebond qui s'achève n'a permis qu'un rattrapage partiel et inégal de l'activité perdue en raison du choc du Covid.

Des déséquilibres majeurs se sont formés ou plutôt accentués au cours de la crise sanitaire, dont le choc a été absorbé pour l'essentiel par le secteur public. Les ménages ont constitué un important stock d'épargne, dont nous retenons que seule une portion congrue sera réinjectée dans la demande. **L'endettement public a fortement progressé, comme celui des entreprises**, ces dernières ayant en contrepartie accumulé des liquidités qui pourraient fondre rapidement.

Selon certains scénarios, **les mécanismes économiques de restauration, même partielle, des bilans privés et publics conduiront à un ralentissement de la dépense en 2022** un peu partout dans le monde. En conséquence, la croissance mondiale ralentirait à 4,4% après 5,8% en 2021. **En 2022, le PIB mondial serait inférieur de 3% au niveau attendu avant la crise Covid**, en prolongeant sur 2020-22 le rythme tendanciel observé de 2010 à 2019. Fin 2022, la croissance reviendrait au voisinage de ce rythme tendanciel de 3,3%, voire un peu en-dessous.

II - ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé de 1.1% au 2ème trimestre après avoir stagné au premier trimestre. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants. La résurgence épidémique au cœur de l'été, qui semble devoir être temporaire, a aussi un peu pesé sur certaines activités de services. Selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 1.2 % en juin à celle du 4ème trimestre 2019 mais le niveau d'avant crise serait retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France. L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021). Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offres auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué.

La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France (1,9 % sur un an en Aout). Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas (le rendement de l'OAT 10 ans resté négatif jusqu'à mi-septembre), les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter.

III - CONTEXTE NATIONAL

La prévision de croissance du PIB pour 2022 est revue à la hausse, à hauteur de 6% contre 5% dans le programme de stabilité d'avril 2021.

Le niveau du PIB reviendrait ainsi à son niveau de 2019 dès la fin de l'année 2021. Le déficit public, qui a atteint 9,1% en 2020, se réduirait dès 2021 à 8,4%, avant de refluer pour 2022 à 4,8%. Il resterait supérieur à celui de 2019 (-3,1% avec l'effet du CICE), du fait de la réduction progressive des mesures de soutien à l'activité économique et aux ménages. Par ailleurs, en 2021, le ratio de dette publique augmenterait pour atteindre 115,6% du PIB, soit une hausse de seulement 0,5 points par rapport à 2020, du fait du fort rebond de l'activité économique. Pour 2022, le Gouvernement atteint un ratio de dette publique sur PIB de 114%, portée par la poursuite du rebond de l'activité économique et par la maîtrise de la dépense publique.

Jusqu'à la fin de son mandat, l'exécutif aura appliqué son engagement de maintenir la **dotations globale de fonctionnement** (DGF) "à périmètre constant", et ce alors que la crise a fait exploser le déficit public. La principale dotation (que le "bloc communal" et les départements se partagent) s'élèvera en 2022 à 26,8 milliards d'euros. Les **concours de l'État en faveur des collectivités territoriales** - qui comprennent notamment la dotation globale de fonctionnement, les fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et les autres "prélèvements sur les recettes de l'État", de même que les crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" et la part de TVA affectée aux régions - seront même en hausse de 525 millions d'euros l'an prochain. Le supplément provient essentiellement du dynamisme de deux ressources ne figurant pas dans l'enveloppe des concours financiers de l'État soumise à la règle de stabilité, à savoir : d'une part, la quote-part de TVA qui est affectée aux régions depuis la suppression en 2018 de la part régionale de la DGF et, d'autre part, la progression de la compensation de la réduction de moitié des valeurs locatives de la taxe sur le foncier bâti et de la cotisation foncière des entreprises acquittées par les sociétés ayant des locaux industriels (mise en place en 2021 au bénéfice des communes et des intercommunalités, elle augmente de 10,7 % pour s'établir à 3,64 milliards d'euros).

Des mesures de soutien aux collectivités

Devant les élus locaux, la Ministre de la Cohésion des territoires a mis l'accent sur la volonté du gouvernement de maintenir en 2022 "un soutien particulièrement élevé" à l'**investissement local**. 1,046 milliard d'euros et 150 millions d'euros sont inscrits dans le PLF respectivement pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV).

Surtout, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) connaît un abondement exceptionnel "d'environ" 350 millions d'euros. Cette rallonge que le Premier ministre avait annoncée le 10 septembre, servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

L'inscription de la commune d'Ecommoy dans le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) offre aussi l'opportunité d'avoir accès à certains financements ponctuels pour soutenir l'ingénierie des projets qui seront mis en œuvre.

Localement :

Le développement de la commune et son attractivité sont confortés par des indicateurs objectifs :

- Maintien satisfaisant du nombre des élèves dans les écoles ;
- Progression de la demande de logements. (Augmentation de la valeur de l'immobilier de plus de 10% en 2021 par rapport à 2020 (source INSEE et SCOT)),
- D'importants projets immobiliers sur la commune vont générer une accumulation de recettes de taxe d'aménagement de plus de 50 000 euros à chaque fois (Glinche, La Providence, Résidence Senior, Lidl).

De plus, la labellisation de la commune en tant que « Petite Ville de Demain » conforte son rôle de ville centre sur un territoire élargi, justifiant les projets d'aménagements en cours ou à venir.

Ainsi, cette labellisation va permettre la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au niveau communautaire, permettant de soutenir les projets d'amélioration de l'habitat ou du commerce par les particuliers.

Tout cela contribuera à améliorer l'image positive de la ville et à assurer son attractivité dans la durée.
 L'année 2022 sera encore une année consacrée à la mise en place d'actions et de réflexions qui ne généreront des dépenses d'investissement que dans un second temps (Mise aux normes du réseau d'assainissement et du réseau pluvial (mise en séparatif), Centre culturel...).

Toutefois, la rénovation énergétique des plus importants bâtiments municipaux mobilisera le budget d'investissement car il y a urgence (école élémentaire, salle polyvalente).

Conformément aux engagements pris, il est prévu de donner la parole aux écomméens pour certains choix budgétaires. Ainsi, il sera proposé de mettre en place un budget participatif pour un montant de 50 000 euros afin que des projets émanant du terrain puissent être envisagés.

Les modalités de mise en œuvre de ce budget spécifique seront prochainement proposées pour validation. (Commission de sélection des projets, assemblée des contribuables...).

A - BUDGET PRINCIPAL

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 - RESULTAT 2021

Budget Principal (Résultat provisoire au 29 novembre 2021)	2021
Résultat de la section fonctionnement	
recettes réalisées de l'exercice	4 261 021,14
dépenses réalisées de l'exercice	3 444 016,37
résultat de l'exercice	817 004,77
résultat reporté de l'exercice antérieur 2019 (R 002 du CA)	1 901 759,49
Résultat de clôture à affecter	2 718 764,26
Besoin de financement de la section investissement	
recettes réalisées de l'exercice	1 809 019,21
dépenses réalisées de l'exercice	1 901 805,87
résultat de la section d'investissement	-92 786,66
résultat reporté de l'exercice antérieur 2019 (D 001 du CA)	-1 141 747,77
Résultat comptable cumulé D 001	-1 234 534,43
dépenses d'investissement engagées non mandatées	114 000,00
recettes d'investissement restant à réaliser	528 000,00
Besoin de financement	-820 534,43
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	2 718 764,26
Affectation obligatoire au 1068	820 534,43
A affecter excédent après couverture du besoin de financement	1 898 229,83
Excédent reporté à la section de fonctionnement R 002	1 898 229,83
Affectation facultative au 1068	0,00

La situation arrêtée au 29 novembre 2021 fait ressortir un résultat positif de 1 898 229 €. Ce dernier sera ajusté avec les mouvements de décembre.

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 - Impôts et Taxes

a) Fiscalité locale

Malgré la conjoncture de plus en plus difficile pour les communes, la municipalité souhaite tenir son engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2022.

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient forfaitaire de revalorisation des bases est fixé, selon l'article 1518 Bis du Code Général des Impôts en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1.

Au 30 septembre 2021, ce dernier était de 0.22%

Il sera donc proposé une réévaluation des bases à hauteur de 0.22% pour l'élaboration du budget 2022.

Rappel de l'évolution des bases

TAXES	2017	2018	2019	2020	2021 estimé	2022 estimé avec + 0.22%
Taxe habitation	4 453 224,00 €	4 502 643,00 €	4 813 608,00 €	-	-	-
Taxe foncière bâtie	3 941 936,00 €	4 001 389,00 €	4 108 876,00 €	4 187 000,00 €	4 285 000 €	4 294 427,00 €
Taxe foncière non bâtie	137 485,00 €	137 846,00 €	140 364,00 €	142 300,00 €	142 000,00 €	142 312,00 €
Produit généré	1 625 067,00 €	1 655 028,00 €	1 717 471,00 €	1 748 887,00 €	1 912 813,00 €	1 916 580,00 €

Rappel des taux 2021

L'année 2021 se caractérise par la mise en œuvre de deux réformes en fiscalité directe locale :

- la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales ;
- et la réforme des impositions de production.

La perte de la TH communale est compensée par la redescende de la Taxe foncière sur le Bâti (TFB) du département vers les communes.

En l'occurrence, on parle de rebasage du taux de TFB communale, c'est-à-dire que le taux de TFB départementale est additionné au taux de TFB communale, afin de déterminer le taux de référence pour le vote 2021.

En conséquence, les taux de fiscalité se présentent maintenant comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	44,05 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	48,87 %

Dans le cadre des réflexions communautaires sur l'amélioration des bases fiscales, afin d'assurer une meilleure justice fiscale entre les habitants et les propriétaires, des travaux d'enquêtes et de recoupements sur la valeur locative réelle des biens immobiliers vont être entrepris par la Communauté de Communes (Voir Edito du Bulletin Communautaire de Septembre 2021). Ces travaux permettront aux communes de bénéficier d'actualisation des bases fiscales.

Dans le courant de l'année 2022, il sera proposé au Conseil Municipal de voter la réduction pour les années à venir de l'exonération pour les constructions nouvelles de moins de deux ans. Certaines communes de l'Orée de Bercé Belinois ont déjà adopté cette orientation (Marigné Laillé).

b) Attribution de compensation

« L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres. »

En 2021, la commune n'a pas connu de nouveau transfert de compétence à destination de la Communauté de Communes.

L'attribution de compensation restera stable pour l'année 2021. Cependant, elle tient compte de la prise en charge partielle (50 %) des dépenses de travaux concernant le réseau pluvial de la commune, et géré par la Communauté de Communes.

Les travaux pris en charge en 2021 viennent donc impacter l'allocation de compensation.

Attribution de compensation sur les 4 dernières années :

	2018	2019	2020	2021
Allocation	606 776,20 €	588 012,26 €	589 545,97 €	555 405,14 €
Transfert des compétences	ADS SDIS	GEMAPI Eaux pluviales		

c) Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

« Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisée ».

Pour rappel, le montant du FPIC reçu par la commune en 2021 est de 56 379 € (équivalent à 2020). Le projet de Loi de Finances de 2018 proposait de stabiliser l'enveloppe du FPIC à un milliard d'euros afin de garantir les prévisibilités des ressources et des charges des collectivités.

En 2022, pour l'élaboration du budget, il sera retenu le montant du FPIC reçu en 2021.

2 – Les dotations

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement d'Ecommoy comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Comme l'an dernier, les petites communes ne devraient pas subir de baisse de la DGF. La péréquation continuerait de progresser en faveur des petites communes.

Le budget sera établi sur la base de la DGF de 2021, soit 1 162 738 €.

DGF sur les 5 dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	551 083,00 €	550 728,00 €	549 840,00 €	553 750,00 €	556 774,00 €
Dotation de solidarité rurale	296 279,00 €	404 717,00 €	367 395,00 €	452 221,00 €	482 159,00 €
Dotation nationale de péréquation	111 553,00 €	116 549,00 €	119 926,00 €	130 424,00 €	123 805,00 €
TOTAL	958 915,00 €	1 071 994,00 €	1 037 161,00 €	1 136 395,00 €	1 162 738,00 €

b) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

En 2021, la taxe encaissée a été de 15 534,65 €. Malgré un contexte économique difficile, la TLPE ne devrait pas enregistrer de baisse en 2022.

c) Taxe sur les pylônes

En 2021, la taxe encaissée a été de 72 744 €. Le budget 2022 sera établi sur le même montant car relativement stable d'une année à l'autre.

d) Taxe sur l'électricité

En 2020, la taxe encaissée a été de 74 500 € (montant 2021 restant à consolider). Le budget 2022 sera établi sur le même montant, car relativement stable d'une année à l'autre.

3 - Autres recettes

Recettes de locations :

L'année 2021 aura, de même que l'année précédente, marqué une très forte baisse des locations diverses, la plus marquante étant la location de la salle polyvalente :

- salle polyvalente,
- droit de place du marché,
- utilisation du domaine public (terrasses et trottoirs).

Pour 2022, il sera proposé d'inscrire au budget, un niveau de location équivalent au budget 2021.

Locations sur 5 ans :

	2017	2018	2019	2020	2021 (provisoire)
Salle polyvalente (Montant HT)	28 651,00 €	34 892,00 €	35 119,00 €	8 334,65 €	0 €
Droit de place	8 944,00 €	8 349,00 €	7 838,00 €	4 549,24 €	1 541,95 €
Utilisation du domaine public	365,00 €	1 260,00 €	510,00 €	0 €	0 €

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 – Charges générales

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommation diverses (fluides, fournitures...), les locations, les assurances, les services extérieurs et les impôts et taxes.

La municipalité et la Communauté de Communes travaillent ensemble sur un schéma de mutualisation.

Dépenses réelles de fonctionnement pour les 5 dernières années :

Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021 (provisoire)
Charges à caractère général	918 529 €	950 770 €	1 001 095 €	840 256 €	794 008 €
Atténuations de produits (Rbt taxe foncière CdC)	34 332 €	35 302 €	32 093 €	32 817 €	0
Autres charges de gestion courante	294 930 €	260 059 €	266 152 €	255 487 €	251 793 €
Charges financières	115 214 €	112 428 €	97 189 €	82 708 €	48 977 €
Charges exceptionnelles	7 527 €	978 368 €	8 944 €	6 767 €	20 301 €
TOTAL	1 370 532 €	2 336 927	1 405 473 €	1 218 035 €	1 115 074 €

Les charges exceptionnelles en 2018 incluent le transfert des compétences eau et assainissement

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et une prévision identique au budget 2021 est proposée.

2 - Les dépenses de personnel (voir annexe jointe)

3 - Les autres charges de gestion courante

La municipalité maintiendra l'allocation de l'enveloppe à destination des associations et du CCAS.

En ce qui concerne l'OGECE (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) de l'école St Martin, les modalités de calculs restent identiques à celles calculées pour les écoles publiques.

89 élèves d'Ecommoy étaient pris en compte en 2021, avec une prise en charge de 64 075 € (34 élèves en maternelle pour un montant de 35 530 € et 55 élèves de primaire pour un montant de 26 125 €, plus la prise en charge de deux créneaux de piscine pour un montant de 2 420 €).

Pour 2022, le nombre d'élèves pris en compte sera de 86, dont 28 en maternelle, représentant une prise en charge de 30 137 €, et de 58 en primaire pour un montant de 28 376 €, plus la prise en charge de deux créneaux de piscine pour un montant de 2420 €, soit une participation totale de 60 934 € avec la réactualisation des bases 2019.

C - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Un financement par emprunt sera à envisager pour l'acquisition de la propriété de la ville de Paris. Le montant devra être actualisé en fonction des résultats des négociations toujours en cours avec la ville de Paris.

Les subventions attribuées :

- Travaux Route du Mans – Route de Saint Biez (187 000 €)
- Couverture du complexe sportif (173 568 €)
- Rénovation thermique de la salle polyvalente (177 564 €)
- Travaux de voirie rue Garnier et VC 408 (281 554 €)

Le fonds de compensation de la TVA

Le FCTVA est estimé à 175 000 € (arrêté à ce jour).

Taxe d'aménagement

L'année 2021 se solde avec un niveau de Taxe d'aménagement supérieur à 2020 avec un montant à ce jour de 80 136 € (57 545 en 2020), montrant un certain dynamisme des projets sur la commune.

Pour 2022, il conviendra d'inscrire au moins un montant équivalent à 2021, de gros projets arrivant à concrétisation (aménagement Glinche, agrandissement de la maison de retraite...).

Cession de biens

La commune va pouvoir officialiser la vente des biens suivants :

- Un terrain situé à La Boissière pour le projet de résidence seniors (16 000 m² au maximum et 6 000 m² minimum). La cession interviendrait courant 2022.
- Le parking du restaurant la fleur de Thym situé en zone d'activité commerciale au Soleil.

D - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 - Les opérations d'équipement

La municipalité proposera les investissements suivants pour l'année 2022:

- Propriété immobilière de la Ville de Paris : Le projet n'ayant pas abouti en 2021, il conviendra d'en reporter l'acquisition sur le budget 2022. Cette négociation au long cours tend vers un accord à hauteur de 297 000 euros,
- Acquisition d'une petite parcelle rue de la Tombelle qui permettrait de mettre en œuvre un plan de circulation qui rendrait les déplacements plus fluides sur le secteur Tombelle, Perrières et Leclerc,
- Des travaux de voirie estimés à 480 000 € dont le deuxième tronçon de la rue de la Charité (172 000 €) et de la rue Garnier (171 000 €), l'aménagement de l'entrée de la VC 408 (70 000 €)...
- Versement de la subvention pluriannuelle pour l'extension-rénovation de la maison de retraite d'Ecommoy (162 400€), permis délivré fin 2020,
- Etudes pour le pôle culturel et la rénovation des écoles,
- Lancement des travaux pour les écoles
- Rénovation du site internet,
- Des travaux d'éclairage public (toujours dans l'objectif de rénover le parc et de faire des économies),
- Continuité de la modernisation informatique des services municipaux
- ...

2 - En-cours de la dette

Le capital de la dette restant dû au 31/12/2021 est de 2 987 358 €.

Il intègre cette année l'emprunt souscrit pour les panneaux photo voltaïques, initialement sur le budget annexe « Production d'Electricité », mais qui a été fusionné sur le budget général à la demande de la DGFIP.

La dette de la commune est composée de 9 emprunts à taux fixe (4 à la Caisse Française de Financement Local, 2 à la Caisse d'Epargne, 1 au Crédit Mutuel et 2 à la Banque Postale (maintenant CFFL).

La moyenne des taux d'intérêt est de 2,69% avec un taux maximum de 4,87%.

Evolution des 5 dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021
Commune	3 916 000 €	3 543 000 €	3 157 104 €	2 961 358 €	2 987 358 €
Commune / Habt	829 €	751 €	671 €	624 €	625 €
Moyenne de la strate	770 €	763 €	736 €	713 €	NC

Deux emprunts vont atteindre leur terme, l'un en 2023, l'autre en 2024, libérant ainsi une nouvelle capacité d'emprunt à charges constantes, coïncidant avec les besoins de financement des projets en cours.

De plus, la labellisation de la commune en tant que « Petite Ville de Demain » lui donnera l'accès à des financements préférentiels via la banque des territoires, ce qui permettra de continuer à profiter des taux d'intérêts attractifs.

CONCLUSION

Les perspectives budgétaires pour l'exercice 2022 prennent en compte les besoins d'investissements actuels dans le respect des capacités financières de la commune.

B - BUDGET PRODUCTION D'ELECTRICITE

Après avoir créé ce budget annexe à la demande de la Trésorerie, il apparaît que la production électrique du gymnase étant amenée à être consommée quasi intégralement par les différents bâtiments communaux, les dispositions juridiques et administratives vont permettre la clôture de ce budget annexe qui se retrouve inutile.

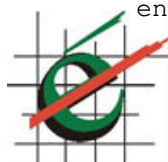
Les dépenses et recettes d'investissements ont ainsi été réaffectées sur le budget général en cours d'année.

Dans l'attente des dispositions définitives de la Trésorerie pour la clôture de ce budget annexe, le budget réalisé 2021 provisoire, se présente de la manière suivante :

Budget Production d'électricité (Résultat provisoire)	2021
Résultat de la section fonctionnement	
recettes réalisées de l'exercice	101,00 €
dépenses réalisées de l'exercice	0,00 €
résultat de l'exercice	101,00 €
résultat reporté de l'exercice antérieur 2019 (R 002 du CA)	-100,00 €
Résultat de clôture à affecter	1,00 €
Besoin de financement de la section investissement	
recettes réalisées de l'exercice	73 627,62 €
dépenses réalisées de l'exercice	97 708,00 €
résultat de la section d'investissement	-24 080,38 €
résultat reporté de l'exercice antérieur 2019 (R 001 du CA)	24 080,38 €
Résultat comptable cumulé R 001	0,00 €
dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00 €
recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	1,00 €
Affectation obligatoire au 1068	0,00 €
A affecter excédent après couverture du besoin de financement	1,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement D 002	1,00 €
Affectation facultative au 1068	0,00 €

Annexé à la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2021
Le Maire,
Sébastien GOUHIER





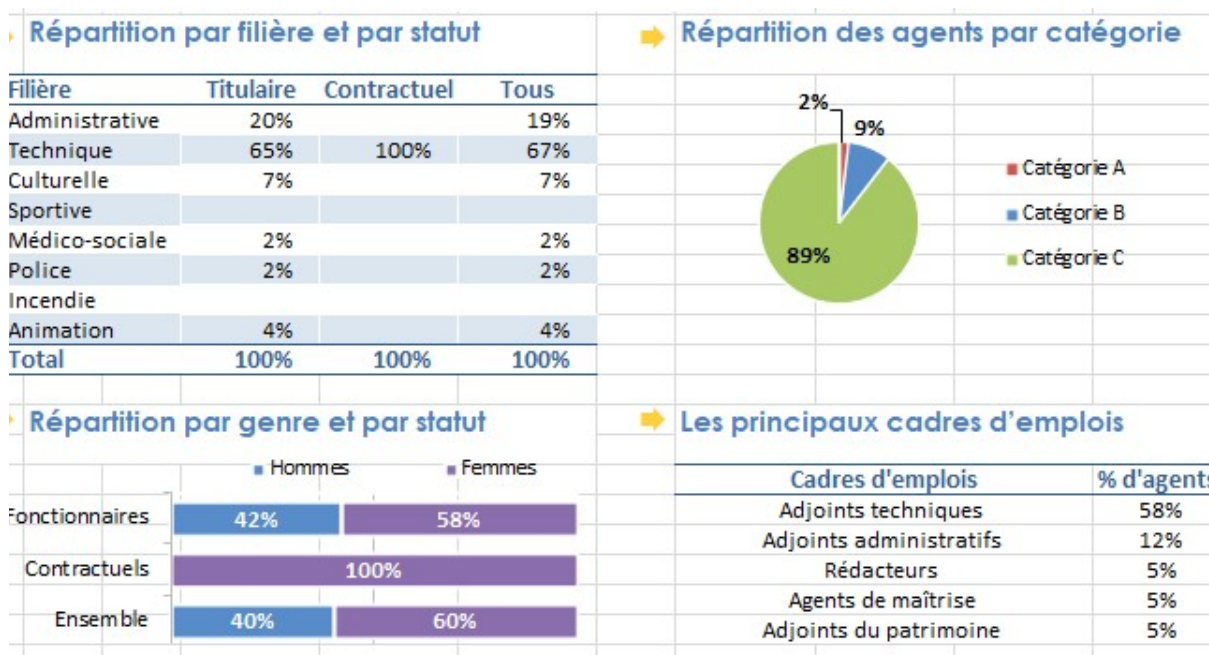
ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

DONNEES FINANCIERES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2017, le DOB doit comporter des données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs et charges de personnel.

A – Structure des effectifs (source rapport social unique 2020 présenté en comité technique en septembre 2021) :

En 2020 = 55 fonctionnaires

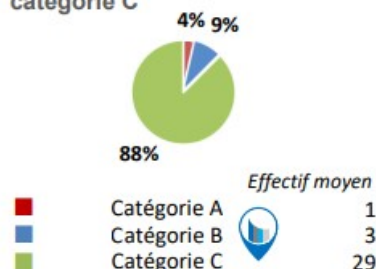


➤ Commune sarthoise de 2000 à 5000 habitants – 2019

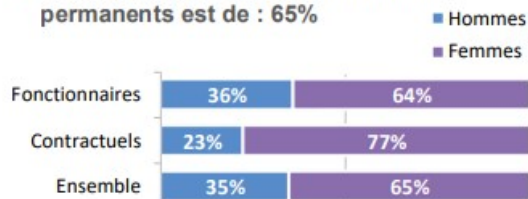
57% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	21%	5%	19%	6
Technique	57%	52%	57%	19
Culturelle	5%	8%	5%	2
Sportive	1%		1%	0
Médico-sociale	7%	11%	7%	2
Police	1%		1%	0
Incendie				0
Animation	9%	24%	10%	3
Total	100%	100%	100%	33

88% d'agents relevant de la catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 65%



Le cadre d'emplois des Adjointes techniques représente 50%

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	50%
Adjointes administratifs	14%
Adjointes d'animation	10%
ATSEM	6%
Agents de maîtrise	4%

B – Charges de personnel en 2021

- La police municipale

Depuis le 1^{er} octobre 2021, le service police municipale est composé de deux agents. L'enveloppe budgétaire pour 2020 concernant ce service était de 39 232 euros. Pour l'année 2021, il se chiffre à 40 259 euros. Pour l'année 2022, il convient de rajouter le cout employeur du 2^{ème} agent sur 9 mois à la masse salariale (25 860 euros).

- Renforcer l'équipe des espaces verts

L'obligation légale de ne plus utiliser pour désherber des produits phytosanitaires ainsi que l'augmentation de la surface d'espaces verts sur notre commune entraine un surcroit d'activité.

Deux personnes sont arrivées récemment. Une personne qui a remplacé un agent placé en retraite depuis le 1^{er} octobre 2021 et une autre personne venant en renfort. Ces embauches entraînent un coût supplémentaire de 14 954 euros pour l'année 2021. Pour l'année 2022, il convient de rajouter le cout employeur du 2^{ème} agent sur 8 mois à la masse salariale (19 078 euros).

- La mise sous pli de la propagande électorale concernant les élections départementales

La mise sous pli de la propagande électorale concernant les élections départementales a été confiée à la commune. Nous avons embauché des contractuels pour effectuer ce travail. Le coût est de 12 850.91 euros. En contrepartie, nous avons reçu une subvention versée par l'état de 13 342 euros imputée sur le compte 74718. Cette imputation comptable fixée par la réglementation ne vient pas en atténuation des charges de personnel.

- La gestion du COVID

Comme pour l'année 2020, nous avons mis en place différents protocoles sanitaires durant le temps du midi pour les enfants mangeant à la cantine. La mise en place des plateaux sur les tables pour éviter que les enfants touchent à la vaisselle, un agent par classe pour écarter les brassages a demandé du personnel supplémentaire.

- L'augmentation du SMIC au 1^{er} octobre 2021

Le SMIC a été revalorisé de 2.2% au 1^{er} octobre 2021.

Malgré toutes ces contraintes, nous avons respecté l'enveloppe budgétaire du chapitre 012 pour l'année 2021. Au 1^{er} décembre 2021, le réalisé se chiffre à 1 694 532.04 € soit 89.19% du budgétisé (1 900 000 €). Nous estimons au 31 décembre 2021 le chapitre 012 à environ 1 866 000 € soit un taux d'utilisation à 98.21%.

C – Orientations 2022

Aucune évolution notable dans la structure des effectifs n'est prévue pour l'année 2022.

Tableau des variations des dépenses de personnel de 2017 à 2021

Année	Réalisé	Différence en valeur	en %	
2017	1 701 344,78 €			
2018	1 743 057,64 €	41 712,86 €	2.45%	
2019	1 792 979,57 €	49 921,93 €	2.87%	
2020	1 814 367,33 €	21 387,76 €	1.20%	
2021	1 866 000,00 €	51 632,67 €	2.85%	Estimation
2022	1 918 000,00 €	52 000,00 €	2.8%	Prévisionnel

Pour l'année 2022, la masse salariale subira une augmentation de 2.8 %, d'une part pour des raisons légales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer mais également par des choix organisationnels.

1/ Les mesures légales

- D'après l'actualité, la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2022 se traduirait par une progression de 1.2%,
- Les variations des cotisations patronales,
- Les promotions et avancements d'échelons habituels seront effectués durant l'année 2022,
- Les deux revalorisations du SMIC (1^{er} octobre 2021 et 1^{er} janvier 2022) entraîneront sûrement un reclassement indiciaire en début d'année 2022. Actuellement pour le premier grade d'un cadre d'emploi l'indice majoré est identique jusqu'au 6^{ème} échelon.

2/ L'embauche d'un technicien territorial au 1^{er} janvier 2022

Cet agent remplacera l'agent qui a pris sa retraite au 1^{er} décembre 2021. Cette embauche sera à enveloppe constante, car déjà expérimenté et en poste sur une autre collectivité.

3/ La création d'une micro- folie

La Micro-Folie est un musée numérique gratuit qui permet à chacun de visiter virtuellement de grands musées nationaux par le biais d'outils numériques.

Une personne recevant le public et expliquant le dispositif sera nécessaire au fonctionnement. Le coût employeur à mi-temps pour un échelon moyen est estimé à 14 000 euros par an.

Le recrutement sur ce poste pourrait se faire de différentes manières :

- Actuellement, un emploi « d'agent d'animation chargé de l'informatique » dans les écoles existe. Ce poste ne répond plus aux nouveaux besoins de la commune. Il a pu se justifier par une présence nécessaire auprès d'enseignants peu familiers avec l'informatique. Mais de nouvelles générations d'enseignants et de nouvelles technologies interrogent la pertinence de ce soutien technique et pédagogique. Ainsi, la partie « accueil des scolaires », qui représentera dans un premier temps la plus grosse partie de l'activité de la micro folie, pourrait être prise en charge sur une partie de son temps par cet agent.
- Le recrutement d'un agent en service civique est proposé et préconisé par les instances de coordination des micro folies. La charge résiduelle annuelle pour un poste de ce type s'élève à : 1 300 €
- Une réflexion sur la mutualisation de compétences entre les différentes collectivités retenues pour ouvrir ce type de structure est en train de se mettre en place et offrira certainement des opportunités de partager des compétences spécifiques.

4/ Une réflexion sur la participation de l'employeur au contrat de prévoyance et à la complémentaire santé

Depuis juillet 2015, la participation aux contrats de prévoyance s'applique dans notre collectivité. Un sondage auprès des agents avait permis de connaître leurs attentes. Sur 63 questionnaires distribués, seulement 38 nous étaient revenus soit 60% un peu plus de la moitié des agents. Pour les 38 agents sondés, ils étaient intéressés par une participation financière :

- Pour les deux projets à 55.26 % (garantie de maintien de salaire et complémentaire santé)
- Et en deuxième position pour la garantie maintien de salaire à 36.84 %.
- Si les deux projets n'étaient pas réalisables, 70,59 % souhaitaient en priorité que la garantie maintien de salaire soit financée.

La participation de l'employeur sur l'année 2021 à la garantie maintien de salaire dans notre collectivité se chiffre à 7 665 euros pour 49 agents soit un montant mensuel moyen par agent de 13,03 euros, au niveau national il est de 12.20 euros.

Une ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit :

- Une obligation de participation des employeurs territoriaux à un contrat de prévoyance pour tous les agents à hauteur d'au moins 20% d'un montant de référence au 1^{er} janvier 2025,
- Une obligation de participation des employeurs territoriaux à un contrat de complémentaire santé à hauteur d'au moins 50% d'un montant de référence au 1^{er} janvier 2026.
- Ces montants de références ne sont pas encore connus et devront être précisés par l'Etat dans les mois qui viennent.

Un débat sur ces sujets sera nécessaire durant l'année 2022.

5/ Un renouvellement des instances de représentation du personnel à prévoir pour la fin 2022

La fusion du Comité Technique (CT) et du Comité Hygiène, Sécurité et des conditions de Travail (CHST) va se concrétiser en fin d'année 2022 avec les élections des délégués du personnel pour la nouvelle instance, le Comité Social Territorial (CST).

Il sera alors saisi sur les orientations stratégiques, sur les politiques de ressources humaines et sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, compétences transversales qui servira de support au débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines en termes d'avancement de grade et de promotion interne.